

1. CALENDRIER

Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique :
LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018.

INSTRUMENTS			APPEL BOURSES ET MANDATS 2019			
			DERNIÈRES DATE ET HEURE ¹ POUR ACCÈS AU FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE	DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE		
				CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
CHERCHEUR POSTDOC	Chargé de recherches	CR	Lundi 21 janvier à 14h	Mardi 22 janvier à 14h		Mardi 5 février à 14h
	Spécialiste postdoctorant	SPD				
	Spécialiste postdoctorant renouvellement	SPD-REN				
	Chercheur qualifié	CQ				
	Maître de recherches	MR				
	Directeur de recherches	DR				
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse	MISU				
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse prolongation	MISU-PROL				
CHERCHEUR DOCTORANT	Aspirant	ASP	Lundi 18 février à 14h	Mardi 19 février à 14h	Mardi 26 février à 14h	Mardi 5 mars à 14h
	Aspirant renouvellement	ASP-REN				
	Bourse spéciale de doctorat ²	BSD				
	Candidat spécialiste doctorant	CSD				
	Candidat spécialiste doctorant renouvellement	CSD-REN				
	Spécialiste doctorant	SD				
	Spécialiste doctorant renouvellement	SD-REN				
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant	VETE-CCD				
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant renouvellement	VETE-CCD-REN				

- Pour les chercheurs pouvant bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat (ASP-REN, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN, SPD-REN, MISU-PROL), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [SEMAPHORE](#).
- Pour les candidats ASP, BSD, CSD, SD, VETE-CCD, CR, SPD et CQ une lettre d'avis sera demandée au promoteur lors de la validation.

Les décisions d'attribution seront prises lors du Conseil d'administration du Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS (F.R.S.-FNRS) de juin 2019 ; les bourses et mandats débiteront le 1^{er} octobre 2019.

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

² Pour introduire une BSD destinée à des enseignants de l'enseignement secondaire, une demande d'accès devra être sollicitée au F.R.S.-FNRS par e-mail à semaphore@frs-fnrs.be en précisant en objet « Appel BSD 2019 » et en joignant :

- un curriculum vitae (incluant date de naissance, diplômes obtenus, parcours professionnel, informations concernant la thèse de doctorat : date de début, université CFB et promoteur),
- une copie de la lettre de nomination dans l'enseignement secondaire.

La présente note vise à informer la communauté académique sur les principales caractéristiques des bourses et mandats, permettant ainsi aux candidats de préparer au mieux leur dossier.

2. ANNEXES

2.1 Pour chaque instrument (excepté DR et MISU-PROL), des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

CHERCHEUR POSTDOC	CR	SPD	SPD-REN	CQ	MR	MISU			
CHERCHEUR DOCTORANT	ASP	ASP-REN	BSD	CSD	CSD-REN	SD	SD-REN	VETE-CCD	VETE-CCD-REN

2.2 Dates limites de réception

	DATES LIMITES 2019	TYPE DE DOCUMENT	INSTRUMENTS CONCERNÉS
CHERCHEUR POSTDOC	Mardi 5 février	Annexes (voir point 2.1) ³	CR, SPD, SPD-REN, CQ, MISU
		Lettre d'appui du recteur de l'université d'accueil	MISU
	Mercredi 20 mars	Lettres des personnes de référence	CQ, MR, DR, MISU
	Mercredi 1 ^{er} mai	Uniquement pour le candidat non docteur à thèse au 5 février 2019 (date limite de validation recteur) : attestation ou copie du diplôme de doctorat et procès-verbal de soutenance de thèse ³	CR, SPD
CHERCHEUR DOCTORANT	Mardi 5 mars	Annexes (voir point 2.1) ³	ASP, BSD, CSD, CSD-REN, SD, SD-REN, VETE-CCD
	Mercredi 1 ^{er} mai	Classement complété par la faculté ayant délivré le diplôme de master ³	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
	Vendredi 31 mai	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)	ASP-REN, BSD, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN

3. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2018

3.1 Choix de la Commission scientifique

Comme pour les dossiers évalués par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la Santé), il est désormais recommandé aux candidats choisissant la SHS-2 d'introduire leur candidature en anglais [décision Conseil d'administration du 4 octobre 2018].

Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de l'[évaluation ex-ante](#).

3.2 Seal of Excellence Certificate

Si un candidat postdoctoral (CR, CQ, SPD ou MISU) obtient un « Seal of Excellence Certificate » après la date limite de validation prévue pour le candidat postdoctoral, il pourra ajouter cette information jusqu'au 1^{er} mai à son dossier de candidature via une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be> [décision Conseil d'administration du 21 juin 2018].

³ À charger, le cas échéant, par le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be> après la date limite de validation prévue pour le candidat.

3.3 Mandats mi-temps de cliniciens (SD, CSD, SPD)

Suite au Conseil d'administration du 4 octobre 2018, les règlements ont été adaptés tel que détaillé dans le tableau ci-après.

CSD	<u>Formation clinique</u> : <ul style="list-style-type: none">- un max. dans un hôpital universitaire ou un service hospitalier universitaire situé en Communauté française de Belgique (législation fédérale)⁴,- une partie (max. 12 mois ETP⁵) dans un hôpital belge non universitaire ou un service hospitalier belge qui n'est pas désigné comme universitaire (législation fédérale) et,- sous la supervision d'un maître de stage coordinateur universitaire qui exerce son activité clinique dans un hôpital universitaire (réglementation fédérale) ou un service hospitalier désigné par le F.R.S.-FNRS comme universitaire⁴.
	Pour les mandats de CSD attribués à partir de 2019, les demandes à un 2 ^e renouvellement feront l'objet d'une évaluation en Commission scientifique.
SD, SPD	Le clinicien, pendant toute la durée de son mandat, doit exercer son <u>activité clinique</u> dans un hôpital universitaire (réglementation fédérale) ou un service hospitalier désigné le F.R.S.-FNRS comme universitaire ⁴ .
	L'agrément (reconnaissance de spécialiste valable pour pratiquer la spécialité en Belgique) peut émaner de l'une des trois Communautés compétentes en matière d'agrément.
CSD, SD, SPD	Le clinicien, pendant toute la durée de son mandat mi-temps, doit exercer son <u>activité de recherche</u> dans une université de la Communauté française de Belgique qui dispose d'une faculté de médecine offrant un cursus complet, un hôpital universitaire (réglementation fédérale) ou un service hospitalier désigné par le F.R.S.-FNRS comme universitaire ⁴ .
	Lors de chaque demande de renouvellement (excepté lors du 1 ^{er} renouvellement SPD qui s'effectue sur simple demande du candidat), le clinicien complète un rapport sur ses activités scientifiques.
	Le F.R.S.-FNRS rembourse à l'hôpital la moitié du coût annuel temps plein du clinicien (hors gardes) comprenant la charge salariale y inclus tous les frais et charges directes ou indirectes. L'intervention du F.R.S.-FNRS est limitée à un plafond annuel. Pour 2020 :

Médecin du cadre temporaire ⁶	50.700,- €
Médecin du cadre définitif	67.100,- €

3.4 Promotions MR et DR

En vue d'alléger la charge de travail liée à la rédaction d'un projet de recherches qui incombait jusqu'ici aux candidats à une promotion (MR ou DR), ceux-ci ne devront désormais plus rédiger de projet de recherches de 4 pages. A la place, ils seront désormais invités à décrire l'orientation générale prévue pour leurs recherches dans les 5 à 10 prochaines années (2 pages max. via le [fichier modèle](#)) [décision Conseil d'administration du 4 octobre 2018].

4. REMARQUES PARTICULIÈRES

4.1 Mandats de chercheur doctorant

Le résultat obtenu au mémoire, si celui-ci est disponible au plus tard à la date limite de validation prévue pour le candidat, fait partie des informations communiquées à la Commission scientifique.

⁴ Les listes des hôpitaux et services hospitaliers universitaires sont annexées aux règlements.

⁵ ETP = Équivalent Temps Plein.

⁶ Le plafond annuel du mandat mi-temps de VETE-CCD est identique à celui du médecin du cadre temporaire.

4.2 Renouvellement des mandats de chercheur doctorant

Les demandes de renouvellement des mandats aspirant (ASP-REN), candidat spécialiste doctorant (CSD-REN), spécialiste doctorant (SD-REN) et vétérinaire clinicien-chercheur doctorant (VETE-CCD-REN) sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4.3 Bourse spéciale de doctorat (BSD)

Les demandes BSD sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4.4 Renouvellement des mandats mi-temps de spécialiste postdoctoral (SPD-REN)

Le **premier renouvellement** doit être sollicité lors de la deuxième année du mandat et s'effectue sur simple demande du candidat validée par le promoteur et l'institution d'accueil sur l'application [SEMAPHORE](#). **À partir du deuxième renouvellement**, la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

4.5 Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse (MISU, MISU-PROL)

Pour toutes les unités de personnel sollicitées, le promoteur du MISU/MISU-PROL prend contact avec le service compétent de son institution universitaire d'accueil pour établir une estimation du coût du personnel en fonction de son ancienneté scientifique. Ces montants ne pourront être modifiés après le dépôt de la demande.

Les catégories Technicien et Chercheur temporaire postdoctoral sont soumises à un plafond annuel, calculé au prorata des prestations. Les plafonds fixés en 2020 sont :

➤ Technicien	58.300,- € (temps plein) ; 29.600,- € (mi-temps)
➤ Chercheur temporaire postdoctoral	51.700,- €

Pour le MISU/MISU-PROL, le F.R.S.-FNRS étant l'employeur du Scientifique postdoctoral, le promoteur tient compte du coût annuel communiqué ci-après pour 2020 :

➤ Scientifique postdoctoral	80.100,- € (temps plein) ; 40.200,- € (mi-temps)
-----------------------------	--

4.6 Éthique

Depuis 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au F.R.S.-FNRS leur formulaire accompagné de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi, octroi dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci (décision Conseil d'administration F.R.S.-FNRS du 4 octobre 2017).

5. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais⁷ pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations. Le [guide du proposant](#) donne des informations détaillées sur le contenu d'une proposition.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites dans le tableau ci-dessous.

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Mentions et classements par cycle et par année d'étude
	Prix et distinctions honorifiques (maximum 5)

⁷ Pour rappel, le choix de l'anglais est recommandé pour les candidatures relevant des Commissions scientifiques SEN (Sciences exactes et naturelles), SVS (Sciences de la vie et de la santé) et SHS-2, tel que précisé à la section 3.1.

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>Liste des publications (publiées ou acceptées) du candidat, structurée selon le fichier modèle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les candidats titulaires du grade académique de docteur et travaillant depuis au moins 2 ans dans des institutions de la Communauté française de Belgique (CFB) qui ont mis sur pied un système de dépôt institutionnel (DI) doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format pdf directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat. ➤ Les candidats peuvent ajouter jusqu'au 1^{er} mai à leur dossier de candidature les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat via une page dédiée au suivi de son dossier sur https://e-space.frs-fnrs.be. <p>Données bibliométriques (excepté pour les candidats à un mandat doctoral : ASP, BSD, CSD, SD, VETE-CCD) : nombre total de publications, nombre total de citations, Index-H, nombre moyen de citations et indication de la source choisie pour ces indicateurs bibliométriques.</p> <p>Expérience professionnelle : parcours professionnel, séjours professionnels à l'étranger de plus de 30 jours, postes académiques, collaborations avec d'autres institutions (les 3 plus importantes), principaux financements obtenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aux candidats à un mandat CR qui prévoient un ou plusieurs séjours de recherche, il sera demandé de joindre une lettre d'acceptation ou un échange de courriers électroniques attestant des démarches déjà entamées. <p>Liste des mémoires et thèses dirigés (uniquement pour les candidats à une promotion comme MR ou DR).</p>
SON PROJET DE RECHERCHE	<p>Titre, en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun, espaces inclus) et, Résumé, en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun, espaces inclus).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS. <p>Choix de la Commission scientifique et sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie), complétés par des mots-clés libres éventuels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs appartenant à la Commission scientifique choisie, il devra justifier dans le formulaire le choix de la Commission scientifique. ➤ Le candidat qui choisit la Commission Foresight, dont le champ d'évaluation porte sur les projets de recherche ayant trait au développement durable (aspects sciences de la nature, sciences appliquées, sciences humaines et sociales) devra justifier le caractère « développement durable » de son projet de recherches, en ce inclus les aspects interdisciplinaires (maximum 2000 caractères, espaces inclus). <p>Résumé de 2 pages maximum des réalisations précédentes en recherche (non obligatoire pour les candidats à un mandat doctoral : ASP, CSD, SD et VETE-CCD).</p> <p>Description du projet⁸, à compléter obligatoirement via le fichier modèle disponible en anglais ou en français, de 4 pages maximum (arial 12, interligne simple), incluant la bibliographie de référence classée par ordre d'apparition dans le texte, et organisée en 4 parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> I. Objectifs de la recherche II. Etat de l'art III. Projet de recherche IV. Plan de travail <p>Les graphiques et tableaux (2 pages maximum) sont autorisés en sus des 4 pages.</p>
SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	<p>Eléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les éléments peuvent être variables selon la nature du projet, la discipline scientifique et le type de mandat.

⁸ Excepté pour les candidats à une promotion MR ou DR, tel que précisé à la section 3.4.

RUBRIQUES	CONTENU
SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE	<p>Coordonnées (nom, prénom, e-mail) de 3 personnes de référence (uniquement pour les candidats à un mandat CQ, MR, DR, MISU).</p> <p>➤ <i>Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature.</i></p> <p><i>Après la date limite de validation par les autorités académiques (recteur), le F.R.S.-FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.</i></p>

6. PROCÉDURE DE SÉLECTION (ÉVALUATION EX-ANTE)

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a adopté le principe d'une **procédure en deux étapes** :

➤ **Étape 1 : évaluations individuelles (mars à mi-avril)**

Chaque proposition⁹ est évaluée par plusieurs experts individuels, travaillant à distance, selon une grille d'évaluation connue des candidats (cf. "critères d'évaluation").

➤ **Étape 2 : consolidation en Commissions scientifiques (mai)**

Quatorze Commissions scientifiques de 15 membres (dont 9 membres hors Communauté française de Belgique (CFB), dont le Président) se réunissent au F.R.S.-FNRS pour établir un classement final consolidé. Chaque dossier est attribué à un rapporteur¹⁰ qui préparera un projet de rapport d'évaluation à partir des évaluations individuelles de la première étape. Ce projet de rapport sera discuté, amendé et validé par la Commission scientifique puis transmis au candidat après décision du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS.

Treize de ces quatorze Commissions scientifiques thématiques sont construites à partir des panels de l'[ERC](#) (European Research Council) : 4 en Sciences exactes et naturelles (SEN-1 à SEN-4), 4 en Sciences de la vie et de la santé (SVS-1 à SVS-4) et 5 en Sciences humaines et sociales (SHS-1 à SHS-5). La 14^{ème} est une Commission stratégique transdisciplinaire (Foresight : Développement durable).

Les thématiques couvertes par ces Commissions scientifiques sont identifiées par une liste de champs descripteurs ; cette liste reprend les champs descripteurs ERC complétés par des mots-clés F.R.S.-FNRS reflétant les spécificités de la recherche en CFB.

Le candidat choisit d'abord la Commission scientifique devant laquelle il souhaite que son dossier soit évalué. Il sélectionne ensuite de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie) et complète éventuellement ce choix par des mots-clés libres. La synthèse de ces informations et le résumé du projet orientent le F.R.S.-FNRS dans sa sélection des experts de l'étape 1.

Le candidat signale éventuellement, en le justifiant, jusqu'à 3 experts qu'il ne souhaite pas comme évaluateurs.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les conditions relatives aux candidatures, les objectifs des différentes rubriques et les critères appliqués sont détaillés dans le [guide du proposant](#).

Le candidat peut consulter le [guide de l'évaluation](#) destiné aux experts pour mieux comprendre comment son dossier est évalué.

⁹ Excepté pour les dossiers de niveau doctoral (ASP, CSD, SD, VETE-CCD) et pour les dossiers de SPD à partir du deuxième renouvellement.

¹⁰ Les dossiers de niveau doctoral seront attribués à deux rapporteurs.

MANDATS	CRITERES	POIDS
ASPIRANT (DOCTORAT)	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ CV académique ➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...) 	60%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche	15%
CHARGÉ DE RECHERCHES (POST-DOCTORAT)	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...) ➤ obtention de prix 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	40%
	Environnement de recherche	20%
CHERCHEUR QUALIFIÉ	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis des personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...) ➤ obtention de financements de projets et bourses ➤ obtention de prix 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche	10%
	Potentiel / reconnaissance internationale : <ul style="list-style-type: none"> ➤ séjours de longue durée à l'étranger¹¹ ➤ invitations à des exposés internationaux ➤ collaborations actives, participations à des réseaux 	25%

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR <http://www.fnr.be/index.php/appels-reglements> ET SUR <http://www.frs-fnr.be/index.php/privacy-policy>

¹¹ L'existence d'un séjour de longue durée à l'étranger constituera un élément particulièrement valorisant du dossier.